



Assemblée générale

Soixante-dixième session

75^e séance plénière

Lundi 14 décembre 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/70/L.7/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée a examiné, dans un débat commun, les points 15, 116 et 123 de l'ordre du jour à sa 52^e séance plénière, le 13 novembre.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.7/Rev.1, intitulé « Les effets de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide de l'adopter?

Le projet de résolution A/70/L.7/Rev.1 est adopté (résolution 70/110).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 15 de l'ordre du jour.

Point 114 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/597)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer le renouvellement par le Secrétaire général des mandats de Masakazu Arikawa (Japon), Madhav Dhar (Inde), Nemir A. Kirdar (Iraq), Michael Klein (États-Unis d'Amérique), Linah K. Mohohlo (Botswana) et Gumersindo Oliveros (Espagne) comme membres ordinaires du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite confirmer le renouvellement par le Secrétaire général des mandats de M. Masakazu Arikawa, M. Madhav Dhar, M. Nemir A. Kirdar, M. Michael Klein, M^{me} Linah K. Mohohlo et M. Gumersindo Oliveros comme membres ordinaires du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 114 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-42288(F)



Document adapté

Merci de recycler



Cinquième Commission relatifs aux points 132, 142, 143 et 160 de l'ordre du jour.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les comptes rendus officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale a décidé que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations qui figurent dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission, à moins d'avoir été notifié à l'avance d'une procédure différente.

Points 132 et 142 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/563)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son

rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/111).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 132 et 142 de l'ordre du jour.

Point 143 de l'ordre du jour

Administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/593)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/112).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 143 de l'ordre du jour.

Point 160 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/594)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/113).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 160 de l'ordre du jour

Rapports de la Sixième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Sixième Commission sur les points 80 à 86, 108, 120, 135 et 167 à 174 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Sixième Commission, M. Idrees Mohammed Ali Mohammed Saeed, du Soudan, de présenter les rapports de la Commission en une seule intervention.

M. Saeed (Soudan), Rapporteur de la Sixième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter les rapports de la Sixième Commission sur ses travaux au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

L'Assemblée a renvoyé 17 questions de fond et trois questions de procédure à la Commission. À l'exception de la question relative à l'élection du Bureau, tous les autres points de l'ordre du jour figurent sous trois intitulés correspondant aux domaines prioritaires de l'Organisation, à savoir « Promotion de la justice et du droit international », « Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations » et « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ».

Je vais maintenant présenter les rapports de la Sixième Commission sur les différents points de l'ordre du jour en suivant l'ordre dans lequel ils apparaissent sous les trois intitulés mentionnés. Je commencerai par le premier intitulé, « Promotion de la justice et du droit international », sous lequel la Sixième Commission a examiné sept points de l'ordre du jour et adopté sept projets de résolution recommandés pour adoption à l'Assemblée.

J'invite tout d'abord l'Assemblée à examiner le point 80 de l'ordre du jour intitulé « Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies ». Le rapport pertinent est publié sous la cote A/70/506, et le projet de résolution recommandé à l'Assemblée générale pour adoption est reproduit au paragraphe 9 de ce document. Le projet de résolution réaffirme et développe plus avant les diverses mesures adoptées dans de précédentes résolutions en vue d'assurer la responsabilité pénale des fonctionnaires

et des experts en mission des Nations Unies et établit une série de mécanismes pour augmenter et renforcer la diffusion des informations propres à permettre aux États Membres de prendre les mesures pertinentes.

Le rapport relatif au point 81 de l'ordre du jour, « Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session », est publié sous la cote A/70/508, et le projet de résolution pertinent est reproduit au paragraphe 8 dudit document. Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale, entre autres, prierait le Secrétaire général de mettre en place et d'administrer le registre des informations publiées en vertu du Règlement par l'entremise du secrétariat de la Commission, conformément à l'article 8 du Règlement, initialement en tant que projet pilote (jusqu'à la fin de 2016) intégralement financé par des contributions volontaires. Elle prendrait également note avec intérêt des décisions prises par la Commission en ce qui concerne ses futurs travaux et des progrès que celle-ci a faits dans plusieurs domaines.

Le rapport relatif au point 82 de l'ordre du jour, « Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international », est publié sous la cote A/70/508, et le projet de résolution pertinent est reproduit au paragraphe 8 dudit document. Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale, entre autres, noterait que cette année est celle du cinquantième anniversaire du Programme d'assistance et qu'il importe d'en poursuivre la mise en œuvre pour les générations présentes et futures de juristes. L'Assemblée réaffirmerait que le Programme d'assistance est une activité de base de l'Organisation des Nations Unies, et soulignerait que le Programme d'assistance concourt grandement à promouvoir les activités et programmes des Nations Unies relatifs à l'état de droit. Elle approuverait les directives et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le point de l'ordre du jour (A/70/423) et autoriserait le Secrétaire général à exécuter les activités énoncées dans son rapport. Elle déciderait aussi de nommer 25 États Membres membres du Comité consultatif pour le Programme d'assistance pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le rapport relatif au point 83 de l'ordre du jour, « Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-septième session », est publié sous la cote A/70/509, et le projet de résolution pertinent

figure au paragraphe 10 du rapport. Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée, entre autres, se féliciterait du travail accompli par la Commission du droit international à sa soixante-septième session, prendrait note du rapport final sur le sujet « Clause de la nation la plus favorisée » et souhaiterait qu'il soit diffusé le plus largement possible. L'Assemblée noterait également que la Commission du droit international a décidé d'inscrire le sujet « *Jus cogens* » à son programme de travail et l'engagerait à poursuivre l'examen des sujets inscrits à son programme de travail actuel. En outre, l'Assemblée déciderait que la Commission tiendra sa prochaine session à l'Office des Nations Unies à Genève du 2 mai au 10 juin et du 4 juillet au 12 août 2016.

Le rapport relatif au point 84 de l'ordre du jour, « Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation », est publié sous la cote A/70/510. Le projet de résolution pertinent figure au paragraphe 9 du rapport. Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée, entre autres, prierait le Comité spécial de poursuivre l'examen de toutes les propositions concernant la question du maintien de la paix et de la sécurité, notamment le renforcement des relations et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations ou mécanismes à vocation régionale en matière de règlement pacifique des différends et la question de la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions, et la fréquence de son examen. Elle prierait également le Comité spécial de continuer de réfléchir, à titre prioritaire, aux moyens d'améliorer ses méthodes de travail et d'optimiser son efficacité et l'utilisation de ses ressources. L'Assemblée rappellerait que le Comité spécial a examiné la proposition de célébrer le soixante-dixième anniversaire de la Charte des Nations Unies, et accueille avec satisfaction les activités menées à cet égard.

Le rapport relatif au point 85 de l'ordre du jour, « L'état de droit aux niveaux national et international », est publié sous la cote A/70/511. Aux termes du projet de résolution, qui figure au paragraphe 8 du rapport, l'Assemblée, entre autres, inviterait les États Membres à axer leurs observations, durant les prochains débats de la Sixième Commission, sur les sous-thèmes « Mise en commun des pratiques nationales des États dans l'application des traités multilatéraux » et « Mesures pratiques propres à faciliter l'accès à la justice pour tous, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables ».

Le rapport relatif au point 86 de l'ordre du jour, « Portée et application du principe de compétence universelle », est publié sous la cote A/70/512. Aux termes du projet de résolution, qui figure au paragraphe 9 du rapport, l'Assemblée déciderait que la Sixième Commission continuera d'examiner la question l'an prochain, notamment dans le contexte d'un groupe de travail de la Sixième Commission, qui serait chargé de poursuivre l'examen approfondi de la portée et de l'application de la compétence universelle.

Je vais maintenant passer à la deuxième rubrique, intitulée « Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations », au titre de laquelle la Sixième Commission a examiné le point 109 de l'ordre du jour intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ». Le rapport y afférent est publié sous la cote A/70/513, et le projet de résolution pertinent figure au paragraphe 10 dudit rapport. Aux termes de ce texte, il est envisagé de créer, à la soixante et onzième session, un groupe de travail chargé d'achever l'élaboration du projet de convention générale sur le terrorisme international et l'examen de la question, inscrite à son ordre du jour par la résolution 54/110, de la convocation, tout en engageant les États Membres à s'efforcer de résoudre les questions en suspens et les encourage tous à redoubler d'efforts pendant l'intersession.

Au titre de la troisième et dernière rubrique intitulée « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions », la Sixième Commission a examiné neuf questions de fond et deux questions de procédure.

Le point 143 de l'ordre du jour, intitulé « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies », a été renvoyé aux Cinquième et Sixième Commissions. Les vues de la Sixième Commission sur la question ont été transmises à la Cinquième Commission dans une lettre du Président de l'Assemblée générale datée du 3 novembre 2015, qui est annexée au document A/C.5/70/9.

Le rapport sur le point 167 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Comité des relations avec le pays hôte », est publié sous la cote A/70/515, et le projet de résolution pertinent figure au paragraphe 8 dudit rapport, dans lequel, l'Assemblée, entre autres, prie le Comité de poursuivre ses travaux conformément à sa résolution 2819 (XXVI).

Par ailleurs, la Sixième Commission a examiné sept demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale. Elle a recommandé à l'Assemblée d'octroyer le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale de protection civile au titre du point 171 de l'ordre du jour; à l'Association des États riverains de l'océan Indien, au titre du point 172; et à l'Union pour la Méditerranée, au titre du point 174 de l'ordre du jour. La Commission a également recommandé à l'Assemblée générale de renvoyer à sa soixante et onzième session la décision d'octroyer ou non le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique, au titre du point 168 de l'ordre du jour; à l'Union économique eurasiennne, au titre du point 169 de l'ordre du jour; à la Communauté des démocraties, au titre du point 170 de l'ordre du jour; et à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques, au titre du point 173 de l'ordre du jour.

Les rapports sur chacune des demandes de statut d'observateur sont publiés sous les cotes A/70/533, A/70/534, A/70/536, A/70/530, A/70/531, A/70/532 et A/70/535, respectivement. Les projets de résolution et de décision pertinents figurent au paragraphe 7 des documents A/70/533, A/70/534 et A/70/536, et au paragraphe 8 des documents A/70/531, A/70/532 et A/70/535.

La Commission a examiné deux points de procédure, à savoir le point 120 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », et le point 135 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes ». Le rapport relatif au point 120 de l'ordre du jour, qui contient le programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante et onzième session, est publié sous la cote A/70/526. Le projet de décision aux termes duquel l'Assemblée générale prendrait note de l'adoption du programme de travail provisoire figure au paragraphe 6 du rapport. Le rapport relatif au point 135 de l'ordre du jour est publié sous la cote A/70/527, et aucune décision de la part de l'Assemblée générale n'y est recommandée.

Les projets de résolution et de décision relatifs aux points de l'ordre du jour examinés au titre des trois rubriques ont été adoptés par la Sixième Commission sans être mis aux voix. J'espère que l'Assemblée générale pourra faire de même.

Enfin, je souhaite informer l'Assemblée qu'aucun rapport n'a été adopté au titre du point 5 de l'ordre du jour intitulé « Élection des bureaux des grandes

commissions ». Conformément à la pratique antérieure, l'élection du Bureau de la Sixième Commission pour la soixante et onzième session de l'Assemblée générale aura lieu ultérieurement à la présente session.

M. Alyemany (Yémen0, Vice-Président, assume la présidence.

Ceci conclut ma présentation des rapports de la Sixième Commission. Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude au Président de la Sixième Commission, S. E. l'Ambassadeur Eden Charles, de la Trinité-et-Tobago, pour son dévouement et l'impulsion précieuse qu'il a donnée aux travaux de la Commission. Je tiens également à remercier de leur coopération les autres membres du Bureau, M^{me} Natalie Morris-Sharma, de Singapour, M. Andreas Kravik, de la Norvège, et M. Boris Holovka, de la Serbie. Je remercie aussi tous les représentants et collègues de leur précieuse contribution au succès de la présente session.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude au secrétariat de la Sixième Commission et à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques pour leur efficace et précieux soutien, et pour les conseils empreints de compétence et de professionnalisme qu'ils nous ont fournis tout au long de la session.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Sixième Commission.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Sixième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Sixième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'au titre du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en

séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que nous nous prononcions sur les recommandations contenues dans les rapports de la Sixième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Commission pour prendre nos décisions, à moins que le secrétariat n'ait été prévenu à l'avance de notre souhait de procéder autrement. J'espère donc que nous pourrions adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Sixième Commission.

Je rappelle aux membres qu'aucun nouveau coauteur n'est plus accepté maintenant que les projets de résolution et de décision ont été adoptés par la Commission. Toute nouvelle information concernant les listes de coauteurs est à adresser au Secrétaire de la Commission.

Point 80 de l'ordre du jour

Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies

Rapport de la Sixième Commission (A/70/506)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Sixième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/114).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 77 de l'ordre du jour?

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 80 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 81 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session

Rapport de la Sixième Commission (A/70/507)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/115).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 81 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 82 de l'ordre du jour

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport de la Sixième Commission (A/70/508)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/116).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 82 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 83 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session

Rapport de la Sixième Commission (A/70/509)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : À propos du projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 son rapport, je voudrais informer les membres que l'Assemblée pourra se prononcer sur lui quand la Sixième Commission aura examiné ses incidences sur le budget-programme.

L'Assemblée a ainsi achevé avec son examen du point 83 de l'ordre du jour.

Point 84 de l'ordre du jour

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Rapport de la Sixième Commission (A/70/510)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/117).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 84 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 85 de l'ordre du jour

L'état de droit aux niveaux national et international

Rapport de la Sixième Commission (A/70/511)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/118).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 85 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 86 de l'ordre du jour

Portée et application du principe de compétence universelle

Rapport de la Sixième Commission (A/70/512)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution

recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/119).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 86 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 108 de l'ordre du jour

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport de la Sixième Commission (A/70/513)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/120).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui souhaite s'exprimer au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Bishnoi (Inde) (*parle en anglais*) : Nous prenons acte de l'adoption du rapport de la Sixième Commission (A/70/513) sur le point 108 de l'ordre du jour, « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », ainsi que de la résolution 70/120 y relative. Elle est une simple répétition, avec quelques mises à jour techniques, de la résolution 69/127, adopté l'an dernier.

Nous trouvons décevante l'absence de progrès sur la question au sein de la Commission, en particulier s'agissant d'achever l'élaboration du projet de convention générale sur le terrorisme international. Le Groupe de travail de la Commission chargé de la faire a tenu un total de cinq réunions officielles en octobre et novembre. Dès septembre, le Président du Groupe de travail, les Amis du Présidents et le Président de la Sixième Commission ont organisé des consultations et des réunions de groupe, imprimant ainsi une dynamique, mais aucun progrès

n'a été accompli dans la Commission sur cette question dont le règlement est attendu depuis longtemps.

Nous nous félicitons cependant que le Président de la Sixième Commission ait annoncé le 20 novembre que le Bureau de la Commission a décidé de tenir de consultations informelles pendant l'intersession l'an prochain. Cela est envisagé au paragraphe 25 de la résolution 70/120 adoptée aujourd'hui, qui reconnaît

« que les États Membres s'efforcent de résoudre les questions en suspens et les encourage tous à redoubler d'efforts pendant l'intersession ».

Nous attendons avec intérêt de participer à ces réunions, et nous engageons tous les États Membres à participer à ces consultations afin d'achever l'élaboration du projet de convention générale sur le terrorisme international.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 108 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 167 de l'ordre du jour

Rapport du Comité des relations avec le pays hôte

Rapport de la Sixième Commission (A/70/515)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/121).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 167 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 168 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique

Rapport de la Sixième Commission (A/70/530)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision

recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 70/523).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 168 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 169 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiennne

Rapport de la Sixième Commission (A/70/531)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 70/524).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 169 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 170 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties

Rapport de la Sixième Commission (A/70/532)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 70/525).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 170 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 171 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale de protection civile

Rapport de la Sixième Commission (A/70/533)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/122).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 171 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 172 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Association des États riverains de l'océan Indien

Rapport de la Sixième Commission (A/70/534)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/123).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 172 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 173 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques

Rapport de la Sixième Commission (A/70/535)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 70/526).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 173 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 174 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union pour la Méditerranée

Rapport de la Sixième Commission (A/70/536)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/124).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 174 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Sixième Commission (A/70/526)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 70/527).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 120 de l'ordre du jour.

Point 135 de l'ordre du jour (suite)**Planification des programmes****Rapport de la Sixième Commission (A/70/527)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport de la Sixième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 135 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier M. Eden Charles, de la Trinité-et-Tobago, Président de la Sixième Commission, les membres du Bureau, le Secrétaire de la Commission et les représentants de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Sixième Commission dont elle était saisie à la présente séance.

La séance est levée à 11 heures.